

## RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 5 juillet 2019, à 14h30, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 27 juin 2019 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

**Présents :** Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEUCHEF, Vice-Président, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

**Excusés :**

**Absents :**

**Procurations :** M. Laurent HUBERT donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à M. Fabien LORNE, M. Christophe ROUILLON donne pouvoir à Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN.

**Invités :** M. Samuel Chevallier, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire,  
Mme Martine Crnkovic, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques.

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Jérôme Sterkers, Directeur de cabinet et M. Olivier Dubosc, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

## Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- 1 Protocole entre la Préfecture de la Sarthe et le Département de la Sarthe pour l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA)**

Il est demandé à la Commission permanente d'habiliter le Président du Département à signer le protocole entre la Préfecture de la Sarthe et le Département de la Sarthe pour l'appui à l'évaluation de la situation des personnes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés (MNA)

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour et 3 abstentions.**

- 2 Convention entre le Département et l'Association de Gestion de Logements Accompagnés Nelson Mandela relative au dispositif dédié à la prise en charge des jeunes Mineurs Non Accompagnés dans le département de la Sarthe.**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention entre le Conseil départemental et l'Association de Gestion de Logements Accompagnés Nelson Mandela relative au dispositif dédié à la prise en charge des jeunes Mineurs et jeunes majeurs Non Accompagnés dans le département de la Sarthe ainsi que tous avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient pas ni l'équilibre général, ni la durée de la convention.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 3 Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à sept familles pour un montant total de 5 600 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 4 Subventions aux groupements d'entraide mutuelle (GEM)**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la répartition de l'enveloppe départementale 2019 entre les différents GEM conformément au tableau joint en annexe. Cette répartition est établie sur la base de 28,78 € par adhérent inscrit au 31 décembre de l'année N-1 de chaque association.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 5 Subvention à un organisme pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique destiné au portage des repas à domicile des personnes âgées dépendantes**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mans une subvention de 7000 € soit 35% d'un coût plafonné à 20 000 € Hors Taxe, au titre de 2019 pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées bénéficiaires de l'A.P.A

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 6 **Subventions aux associations à caractère social (Solidarité départementale)**  
Il est proposé à la Commission permanente de répondre favorablement à trois nouvelles demandes de subventions d'associations à caractère social dont deux clubs de retraités, pour un montant total de 1 130 €. Le détail de ces demandes est présenté dans le tableau de synthèse joint en annexe.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

---

## **Commission Insertion et Logement**

- 7 **Insertion - convention CAF/MSA et convention de coordination des politiques de contrôle**  
Il est proposé à la Commission permanente de valider la convention de gestion CAF et la convention de gestion MSA ainsi que la convention de coordination des politiques de contrôle CAF/Département.

**Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour et 4 abstentions.**

- 8 **Logement - Aides départementales aux organismes et sociétés d'H.L.M. pour la réhabilitation de leurs logements**  
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 2 265 € à Sarthe Habitat pour des travaux d'adaptation de logements.

**Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour  
Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Dominique LE MÈNER, Frédéric BEAUCHEF et Daniel CHEVALIER, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.**

- 9 **Logement - FSL - Convention départementale pour la prise en charge des impayés d'énergie et des actions de prévention avec EDF.**  
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat avec EDF et d'approuver le montant de la participation financière d'EDF de 125 000 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 10 **Logement - Admission en non-valeur**  
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur des créances de la somme de 71 208,33 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

---

## **Commission Réussite éducative et Citoyenneté**

- 11 **Équipement matériel et mobilier dans les collèges publics**  
Il est proposé à la Commission permanente la répartition des subventions équipement et mobilier dans les collèges publics pour un montant global de 18 928,74 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 12 **Avenant n°2 au Contrat de Partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, Pierre-Gilles de Gennes au Mans et de Noyen-sur-Sarthe**  
Il est proposé à la Commission permanente la prise en compte de l'avenant n° 2 au Contrat de Partenariat.

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour et 2 abstentions.**

- 13 **Subventions aux établissements d'enseignement privé**  
Il est proposé à la Commission permanente :  
- de répartir un montant global de 800 000 € entre dix-huit collèges pour les travaux réalisés et d'habiliter le Président à signer une convention avec les collèges concernés,  
- de répartir un montant de 51 341€ entre dix-sept collèges pour l'acquisition de mobilier

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour et 3 abstentions.**

- 14 **Fonds départemental des services d'hébergement (FDSH)**  
Il est proposé à la Commission permanente de retenir l'ensemble des demandes de subventions au titre du fonds départemental des services d'hébergement pour un montant global de 22 565,74 €.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

- 15 **Utilisation des équipements sportifs par les collèges**  
Il est proposé à la Commission permanente :  
- de répartir les subventions aux collèges publics et privés pour l'utilisation des équipements sportifs communaux, intercommunaux et privés,  
- d'autoriser le Président à signer les avenants aux conventions d'utilisation des équipements sportifs avec chaque représentant propriétaire des équipements sportifs.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

---

## **Commission Infrastructures routières**

- 16 **Convention et avenant convention voirie départementale**  
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec l'association Le Souvenir Français pour la mise à disposition de bornes de la Liberté situées sur le territoire de la commune de Cérans-Foulletourte et un avenant à la convention du 9 février 2012 pour l'aménagement des carrefours giratoires RD 338-RD92 et RD 92 boulevard des Hunaudières.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

17 **Demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique pour la création du barreau de liaison entre l'autoroute A 11 et la RD 323**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à solliciter de Monsieur le Préfet de la Sarthe la prorogation pour une période de cinq ans, par un nouvel arrêté, de la Déclaration d'Utilité Publique pour les travaux d'aménagement du barreau de liaison entre l'échangeur de l'autoroute A 11 et la RD 323 sur les communes de Connerré, Beillé et La Chapelle-Saint-Rémy.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

---

**Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable**

18 **Aménagement du Territoire - ATESART - cession d'actions du Département**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la cession par le Département, pour un montant de 650 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de trois communes et d'un syndicat, conformément à l'annexe 1.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

19 **Artisanat Commerce**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une aide d'un montant de 35 000 € à la Commune de Prévelles, ainsi qu'une aide d'un montant de 35 000 € à la Commune de Saint-Biez en Belin au titre de l'aide départementale aux communes et communautés de communes rurales pour le maintien du commerce de proximité

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

---

**Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur**

20 **Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 230 007 € au titre de la réalisation d'équipements structurants d'enseignement artistique ; 13 800 € au titre de la transmission et des pratiques amateurs ; 17 500 € au titre de la sensibilisation ; 2 500 € au titre du soutien aux artistes ; 8 000 € au titre de l'aide aux lieux ; 5 500 € au titre des manifestations et initiatives culturelles diverses.

**Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour**

**M. Régis VALLIENNE, Vice-Président de la Communauté de communes de Loir-Lucé-Bercé ne prend part ni au débat ni au vote.**

21 **Patrimoine**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 90 561 € à des communes et des particuliers au titre du programme de conservation des monuments historiques, 50 821 € à des communes au titre des édifices culturels non protégés, 31 176 € à des particuliers et à une commune au titre du programme de sauvegarde du patrimoine rural non protégé, 3 974 € à des communes et une association au titre du programme de sauvegarde des objets mobiliers, 7 300 € à des associations patrimoniales.

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**

- 22 **Aides aux sports**  
Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 633 900 € au titre des aides aux sports.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 23 **Sports Mécaniques**  
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 1 100 € à l'association pour son projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer la convention.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 24 **Actions Sportives Promotionnelles**  
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 1 400 € aux deux associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**
- 25 **Tourisme**  
Il est proposé à la Commission permanente :
- 1) d'attribuer : 55 000 € à l'Office National des forêts ; 240 000 € à la Communauté de communes du Pays Fléchois ; 1 773,98 € à la commune de la Chartre-sur-le-Loir ; 3 000 € à la commune de Dollon ; 10 000 € à la commune de La Flèche ; 8 868 € à la commune de Saint-Paul-le-Gaultier ; 20 000 € à la commune de Marigné-Laillé.
  - 2) d'inscrire à l'Office National des forêts au Plan départemental :
    - des Itinéraires de Promenade et de Randonnées les chemins et voies sur les communes de Poillé-sur-Vègre et de Saint-Pierre-des-Bois
    - des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de Nature les circuits de randonnées des diverses pratiques proposés.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 26 **Sarthe Mécénat**  
**Désignation d'un représentant du Département au Fonds de dotation**  
Il est proposé à la Commission permanente de désigner Mme Lydia Hamonou-Boiroux, comme représentant du Département au fonds de dotation.
- Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

## Commission Finances, Ressources et Administration générale

### 27 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation Rouillon**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation, à hauteur de 50 %, pour un emprunt d'un montant total de 1 153 472 € destiné à financer la construction de 13 logements locatifs individuels situés à Rouillon, "L'Orée des Bourdonnières".

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

### 28 **Transfert de garanties d'emprunt CCAS de Noyen sur Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de réitérer sa garantie accordée initialement à l'Association Les Métiers au profit du CCAS de Noyen sur Sarthe, pour deux emprunts d'un montant global de 4 659 605 € destinés à financer l'extension et la restructuration de la Résidence Les Métiers de Noyen sur Sarthe.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

### 29 **Critères d'avancement de grade et promotions internes pour le cadre d'emploi des Assistants Socio-Educatifs, des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants et des Conseillers Socio-Educatifs**

Il est proposé à la Commission permanente d'appliquer, à compter du 10 octobre 2019, les règles d'avancement citées en délibération pour les cadres d'emploi des Assistants sociaux-éducatifs, des Educateurs de jeunes enfants et des Conseillers sociaux éducatifs.

**Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour, 3 contre**

### 30 **Modification du guide du temps de travail concernant les horaires de travail des agents affectés à la régie de la Direction de l'Immobilier, des collèges et des moyens généraux**

Il est proposé à la Commission permanente d'appliquer aux agents travaillant au sein de la régie de la Direction de l'immobilier, des collèges et des moyens généraux, un cadre spécifique du temps de travail, tel que prévu par le guide du temps de travail à compter du 26 août 2019.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

### 31 **Convention de contrôle allégé des dépenses en partenariat entre le Département de la Sarthe et la paierie départementale**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de contrôle allégé des dépenses en partenariat entre le Département de la Sarthe et la Paierie départementale

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

32 **Associations diverses**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 150 € à la section départementale de la Fédération nationale des Anciens des Missions extérieures (OPEX).

**Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour  
Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mairaine de l'Association ACA 72, ne prend part ni au débat ni au vote.**

33 **Partenariat Associatif**

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder une subvention à l'Association ACA72 pour l'organisation de la 14ème Coupe des Ancêtres de la Sarthe.

**Accord de la Commission Permanente, avec 23 votes pour**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



**Dominique LE MENER**

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.